

DÉCLARATION DE SOREL-TRACY

À Sorel-Tracy, lors de la tenue du colloque international sur la gestion de l'eau douce du bassin du Fleuve Saint-Laurent et des Grands Lacs les 13, 14 et 15 septembre 2007.

- | | |
|-------------|---|
| Considérant | que l'eau du fleuve Saint-Laurent et de ses affluents est une ressource naturelle de propriété publique, essentielle à notre qualité de vie et à la vitalité des territoires; |
| Considérant | les conséquences prévisibles du changement climatique; |
| Considérant | que le mode de gestion par bassin versant commande une vision proactive et globale de l'eau, des écosystèmes ainsi que des usages qu'en font les acteurs, plutôt qu'une approche curative; |
| Considérant | que les frontières et les contraintes géopolitiques ont un impact important sur le devenir de la ressource eau et que la concertation de tous les acteurs et partenaires est primordiale pour assurer la gestion par bassin efficace; |
| Considérant | l'importance de sensibiliser l'ensemble des décideurs du bassin sur les défis, les enjeux de l'eau et les changements de mentalités nécessaires à la valorisation de la ressource eau du territoire du bassin du Saint-Laurent; |
| Considérant | que la gestion intégrée de l'eau par bassin versant offre la seule solution basée sur les principes de développement durable; |
| Considérant | l'urgence de soutenir la mise en oeuvre de la gestion par bassin versant; |
| Considérant | les expériences des bassins hors Québec, de l'Ontario, des États-Unis et de la France ont déjà fait la preuve de l'efficacité de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant; |

IL EST CONVENU d'assurer le plus rapidement possible l'élaboration et la mise en place des plans directeurs de l'eau des bassins du grand territoire du district d'eau douce du bassin Saint-Laurent/Grands Lacs sur le territoire du Québec en adéquation avec les schémas d'aménagement des Municipalités Régionales de Comté.

IL EST CONVENU, afin d'assurer une meilleure expertise et un résultat cohérent, de mettre sur place un réseau d'échanges Nord-Américain entre les organismes de bassin et les alliés de l'eau permettant aux organismes de bassin de participer activement à des échanges de connaissances et de savoir-faire en matière de gestion intégrée par bassin versant. Pour ce faire, il est essentiel que les organismes de bassin y participe activement.

IL EST CONVENU que les instances administratives locales (municipalités, MRC, CRÉ) ainsi que les acteurs locaux reconnaissent l'importance que des chantiers de valorisation soient réalisés par les organismes de bassin sur leurs territoires.

CONSÉQUEMMENT, vu l'ampleur de la mise en place d'une gestion de l'eau opérationnelle à l'échelle des bassins versants, il est nécessaire, voire primordial, que les organismes de bassin versant du Québec obtiennent le financement pérenne adéquat de la part du gouvernement du Québec afin d'assurer la réalisation de leurs mandats découlant de la Politique nationale de l'eau adoptée le 26 novembre 2002.

Ce samedi le 15 septembre 2007.